

Convention de stage

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli dans l'entreprise.

Article 1 : Signataires

Stagiaire

Nom et prénom	Date et lieu de naissance
E-mail	Nationalité
Adresse	

Entreprise d'accueil

Nom de l'entreprise	Responsable de stage (nom, prénom et qualité)
E-mail	Tél
Adresse	

Etablissement d'enseignement

Nom	Adresse
Technische Hochschule Köln	Gustav-Heinemann-Ufer 54, 50968 Cologne, Allemagne
Représenté par	Tél
Mme Melanie Opfer (en qualité de coordinatrice pour les semestres à l'étranger à l'Institut für Translation und Mehrsprachige Kommunikation) au nom du Président de la TH Köln	+49 221-8275-3643
E-mail	
melanie.opfer@th-koeln.de	

Article 2 : Etudes suivies

Nature des études	Qualification visée
Langues étrangères appliquées	Bachelor Mehrsprachige Kommunikation (BA Communication Multilingue)
Langues étudiées (en plus de l'allemand)	Durée
<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Espagnol	3 ans

Article 3 : Programme du stage

Le stage a pour but d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques du stagiaire. L'entreprise d'accueil doit confier au stagiaire, en accord avec l'établissement d'enseignement, des tâches et des responsabilités en rapport direct avec les qualifications et les compétences auxquelles conduit le diplôme préparé ou la formation suivie. Le contenu du cadre ci-dessous doit être défini conjointement par les responsables du stagiaire dans l'établissement d'enseignement et dans l'entreprise.

Objectifs pédagogiques du stage : Approfondissement de la langue étrangère française et connaissance de la vie professionnelle en France

Progression dans les apprentissages et situations d'activité dans lesquelles sera placé le stagiaire :

--

Article 4 : Conditions du stage

Durée du stage (dates exactes)	Lieu(x) où il s'effectue
Horaires de présence du stagiaire	Montant de la gratification par mois (s'il y a lieu)

Durant son stage, le stagiaire demeure sous son statut étudiant. Il reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'enseignement. Il n'est pas pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise.

Du fait de son statut, le stagiaire ne peut prétendre recevoir aucun salaire de l'entreprise. Toutefois, l'entreprise d'accueil peut, si elle le souhaite, lui verser une gratification (voir ci-dessus).

Article 5 : Couverture sociale

Le stagiaire doit être couvert contre les risques maladie-maternité, invalidité et accidents du travail.

Article 6 : Responsabilité civile

Le stagiaire et l'employeur doivent avoir souscrit l'un et l'autre une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme d'assurance de leur choix.

Article 7 : Evaluation du stage

A l'issue du stage :

- le stagiaire est tenu de fournir à l'établissement d'enseignement un rapport de stage.
- le chef d'entreprise délivre à l'intéressé une attestation de stage.

Avertissement :

Les personnes qui sollicitent le bénéfice d'une convention de stage doivent être obligatoirement inscrites et participer réellement à un cycle de formation ou d'enseignement autorisant la réalisation d'un stage en entreprise. La convention de stage peut être remise en cause par l'inspection du travail lors d'un contrôle au sein de l'entreprise ou à la demande du stagiaire. Le juge peut alors procéder à une requalification en contrat de travail si les conditions de stage ne sont pas remplies.

Le stagiaire

Date et signature

Le chef d'entreprise (ou le responsable de stage)

Date, cachet et signature

Le responsable de l'établissement d'enseignement

Date, cachet et signature
